

Depuis juillet 2013 un accord de libre échange (TAFTA \* ou PTCI \*) est négocié par des représentants **non élus** de l'Union Européenne et des Etats Unis : ni le Parlement européen, ni les Parlements nationaux, encore moins les peuples européens n'ont été ni ne seront consultés. Le silence des médias est accablant.

## Quel total mépris de la démocratie !

### QUELQUES EXEMPLES DE CE QUE L'ON TROUVE DANS CE MANDAT EUROPÉEN:

ART 3 : « la libéralisation réciproque du commerce des biens et des services ... »

Art.25 : « L'Accord visera à éliminer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement, y compris les obstacles non-tarifaires existants ... »

Le but sera d'éliminer toutes les obligations sur le commerce bilatéral, avec l'objectif commun de parvenir à une suppression substantielle des droits de douane. Les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement.

Si les droits de douanes sont déjà faibles ce n'est pas encore vrai pour le textile et l'agriculture . Supprimer ces droits en Europe provoquera une catastrophe agricole majeure : perte de revenus pour les agriculteurs, chute des exportations agricoles françaises, arrivée massive de soja et de blé américains avec OGM, industrialisation accrue de l'agriculture européenne, menace sur les appellations d'origine.

Libéraliser c'est la politique déjà menée : pour faire des profits, privatiser tout ce qui ne l'est pas encore : éducation, énergie, hôpitaux, eau, routes, transport ferroviaire, régimes de retraites, régimes santé...

Les obstacles non tarifaires, ce sont les **normes** sanitaires, alimentaires, environnementales, sociales, culturelles, juridiques. Si ces négociations aboutissent ces normes seront tirées vers le bas puisque les celles des USA sont inférieures à celles de l'UE : salaires, droit du travail, sécurité sociale... A nous les OGM de Monsanto, la viande aux hormones, le poulet au chlore, des salaires plus bas, une culture au rabais...

**Art 23(...)** L'Accord devrait viser à inclure un mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat (...) permettant "d'appliquer une interprétation contraignante de l'Accord".

Ainsi, l'Etat, une Région, une Commune qui aurait fait un choix contraire aux profits d'une firme pourrait être attaquée par celle-ci. Ce mécanisme de règlement des différends lui permettra réclamer des dommages et intérêts si elle estime qu'une décision **nuit à ses profits**. *Exemple: Philip Morris attaque l'Uruguay qui a décidé de mener une grosse campagne anti tabac.* Mais ici c'est plus grave car le « jugement » serait établi **par une instance privée**, et par conséquent partielle comme le sont les agences de notation.

## REFUSONS UN MONDE GOUVERNÉ PAR LES MULTINATIONALES

\* TAFTA : Transatlantic Free Trade Agreement

\* PTCI : Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement

Gains attendus par les défenseurs de ce traité ne semble pertinent pour que chacun mesure les "enjeux": à partir de 2027 (dans 13 ans...): 0,5 % de gain annuel de croissance, 500 000 emplois pour toute l'Europe (26,5 millions de chômeurs) ou encore une augmentation de revenus de 3 cts par jour et par habitant...